



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 29 MARS 2013**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce vendredi 29 mars 2013 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: B. MONTURY, M.L USTYANOWSKI, D. IANNONE, R. BARRE

Etait absent : J.M LHERNOULD

Monsieur le Maire, avant d'ouvrir la séance, rappelle aux membres de l'Assemblée la démission de M. Albert FACON, et procède à l'installation de Mme Monique ZEROULOU. Il rappelle le parcours politique d'Albert FACON, fait part du profond respect et de l'admiration qu'il lui inspire et espère pouvoir continuer à bénéficier de ses précieux conseils.

Après avoir désigné Melle FLUET, secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 18 mars 2013, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte :**

- les décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Par 28 voix pour** (Mr PILCH ayant quitté la salle) **et 3 abstentions** (Mme GALLET, Mr BARRE, Mr LEMOINE) sous la présidence de Mme ROUSSEAU, le Compte Administratif 2012 :

➤ Le C.A 2012 pour le budget principal se résume de la façon suivante:

- dépenses de fonctionnement:	13 562 821,77
- recettes de fonctionnement:	13 856 318,54
Soit un excédent de fonctionnement de	293 496,77
- dépenses d'investissement:	5 526 297,23
- recettes d'investissement:	4 698 534,52
Soit un déficit d'investissement de	827 762,71

L'excédent de fonctionnement cumulé de l'année 2012 est de 2 142 358,20.

L'excédent global reporté en section de fonctionnement pour l'année 2013 s'élève donc à 1 990 059,52 après correction des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 4 698 561,73 et en recettes d'investissement de 2 158 296,12 avec prise en compte du solde d'exécution de la section d'investissement de l'année pour 2 387 966,93.

➤ L'affectation définitive des résultats pour les budgets suivants:

- Budget principal
- Lotissement zone d'activités du Chemy
- Lotissement Bois Calotte
- Cinéma Le Travelling

**Par 29 voix pour et 3 abstentions** (Mme GALLET – Mr BARRE – Mr LEMOINE)

➤ Vote chapitre par chapitre le Budget Primitif 2013

Section d'investissement:

- Dépenses : 13 000 000 €
- Recettes : 13 000 000 €
- Après virement de la section de fonctionnement de 1 410 000,00 €

Section de fonctionnement:

- Dépenses: 14 850 000 €
- Recettes: 14 850 000 €
- Avec un excédent de fonctionnement reporté de 1 848 861,43 €

➤ Adopte pour l'année 2013, les taux suivants :

Taxe d'habitation : 16,07%  
 Taxe foncière : 27,56 %  
 Taxe foncier non bâti : 96,28 %

**A l'unanimité,**

- Vote les subventions allouées aux associations pour un crédit global de 106 367,36 €
  
- Adopte la liste des marchés supérieurs à 20 000 €HT passés en 2012,
  
- Autorise Monsieur le Maire, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dans son article 10 le décret n° 20016495 du 6 juin 2001 pris pour son application et relatif à la transparence financière des aides octroyées à signer une convention avec l'association « Amicale du Personnel Communal », pour laquelle la ville de Courrières allouera sur l'exercice 2013, une subvention annuelle supérieure à 23 000 €
  
- Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 620 € à l'ASCAMAP pour 2 déplacements en championnat de France à GAP et CLERMONT-FERRAND
  
- Décide afin de favoriser l'emploi des jeunes la création de 4 emplois d'avenir. Ces emplois sont financés à 75% par l'Etat, 25% restants à la charge de la commune. Autorise M. le Maire à signer les contrats correspondants.
  
- Décide de créer 30 postes d'agent d'animation en restauration scolaire vacataire pour l'année scolaire 2013-2014 soit du 3 septembre 2013 au 4 juillet 2014 inclus, et adopte le montant de la vacation de 23,36 €brut.
  
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché des assurances passé avec le cabinet FLOURS (ALLIANZ) concernant le lot n°2 « dommages aux biens ». En effet, le patrimoine de la ville à assurer est passé en 2012, de 42 980 m<sup>2</sup> à 43 626 m<sup>2</sup> avec l'adjonction de la maison et des garages sis 14 rue des Fusillés.  
  
Cet avenant de régularisation est d'un montant de 749,97 € TTC pour l'année 2012 (818,15€TTC annuel soit une augmentation de 1,52 %). Le montant du lot passerait donc à 54 680,78 €TTC
  
- Renouvelle l'organisation du pique-nique du 14 juillet et ouvre un crédit de 2 400 €pour cette manifestation,
  
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente du logement sis 18 avenue des Peupliers à Pas-de-Calais Habitat au prix de 110 000 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 et toutes pièces y afférant, au marché de travaux de la rue des colombes passé à l'entreprise EIFFAGE, d'un montant de 124 174,34 €TTC représentant + 9,88 % du marché initial porté à 1 367 154,10 €TTC.

En effet, des travaux supplémentaires ont été réalisés :

- A la demande du Syndicat Mixte des Transports TADAO pour la création de 4 quais de bus conformes avec l'accessibilité des personnes à mobilité réduite pour un coût de 14 648,12 €H.T. (coût qui sera financé par le SMT)
  - A la demande de la C.A.H.C et en partenariat avec France Télécom, pour la mise en souterrain du futur réseau « tout numérique » pour un coût de 89 176,58 €H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et toutes pièces y afférant, au marché de travaux de restructuration du Rotois phase3, passé avec la société ETDE concernant le lot n° 2 « réseaux divers ». Le montant de cet avenant est de 25 273,77 €TTC soit + 6,60 % du marché initial porté à 407 974,04 €TTC.

Des travaux supplémentaires ont été réalisés pour l'extension en souterrain du réseau d'éclairage public vers les rues des cytises et sorbiers pour un montant de 3 847,91 €TTC ainsi que pour le futur passage du « tout numérique » pour un montant de 21 425,86 € TTC.

- DECIDE de donner un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une unité de tri et de valorisation matière et énergie de déchets ménagers par le SYMEVAD, sur le territoire de la commune d'Hénin-Beaumont.
- **Par 3 voix pour (Mme BEAUCOURT – Mme THERY – M. FOSSIER), 2 abstentions (Mme GALLET – M. BARRE) et 27 contre :**  
Rejette une motion sur l'Accord National Interprofessionnel sur la sécurisation de l'emploi
- **A l'unanimité,**  
Adopte une motion pour le maintien et le développement des centres de santé.

Le Maire,



*Christine Pilch*

C.PILCH